

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 21 NOVEMBRE 2016Objet : **MARCHES PUBLICS**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - MME PERDRIX - MM. PERRAUT - PHILIBERT - PRADEL - TOURNIER-BILLON - VERNE - MMES VILLARD - VOLLERIN

Représentés : MM. BALAGUER - MASCIOTRA

Intervention du Président BAILLY

Délégation générale au Président pour les marchés passés selon une procédure adaptée et les marchés de l'article 30

Le Président, par habilitation expresse de l'assemblée générale, est chargé, pour la durée de la mandature, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leurs montants, et pour les marchés de l'article 30 lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président informe l'assemblée générale approuvant le budget exécuté des marchés signés dans le cadre de cette habilitation. En application de l'article 66.5.1 du règlement intérieur, l'assemblée est informée des marchés dont le montant est supérieur à 4 000 euros HT.

Je vous demande de délibérer sur cette habilitation du Président pour la durée de la mandature.

L'Assemblée approuve cette habilitation à l'unanimité.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	34
- Nombre de voix pour	34
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnes BERTILLOT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président